



Travail saisonnier / Chomage

Par linky

Bonjour,

Je travaille depuis quatre ans en saison 6 mois par an et touche l'indemnité chômage les 6 mois restant. J'ai 61 ans, cette année je suis a mi-temps (20h semaine) et je ne ferais que 5 mois et demi de travail (cause retard de démarrage production) ramassage de tomates.

Aurais je droit tout de même au indemnités malgré que je n'aurai pas fait mes 6 mois? Et le fait que je ne fasse pas un nombre d'heure suffisant ?

Merci de votre attention.

Par linky

Je remonte le sujet.